



CODE DE VIE DU HAMEAU DE PRÉVOST

La vision

Nous formons un groupe de citoyens qui désire développer un milieu de vie novateur, créatif et respectueux des personnes.

Nous favorisons le vivre ensemble ainsi que la vie communautaire par l'engagement personnel et collectif.

Nous priorisons la solidarité, le partage et le soutien mutuel et ce, dans une réalité multigénérationnelle et culturelle tout en respectant la vie privée.

Nous développons une communauté préoccupée par l'environnement et une diminution de l'empreinte écologique.

Nous désirons laisser un nouveau modèle de vie et de valeurs aux générations futures. Chaque membre adhère aux valeurs de la coopérative et s'engage solidairement face aux décisions et réalisations collectives.

La mission

Le Hameau de Prévost se donne comme mission de concevoir, réaliser et maintenir une Coopérative de solidarité en habitation axée sur le vivre ensemble dans des logements locatifs à coût abordable respectueux de l'environnement.

Les buts

- Briser l'isolement.
- Valoriser les liens sociaux.
- Créer un milieu de vie à l'échelle humaine.
- Favoriser la solidarité.
- Créer et entretenir un habitat sain dans un environnement naturel.
- Offrir une alternative aux modèles d'habitations d'aujourd'hui qui n'exclut pas les jeunes familles et les personnes seules.
- Combattre la spéculation immobilière.

Les valeurs

Les valeurs reflètent un engagement et une solidarité personnels et collectifs.

PARTAGE :

- Partager de manière équitable.
- Les lieux et biens communs.
- Les connaissances et habiletés.
- Les coûts et responsabilités.
- Les tâches.

ÉCOLOGIE :

- Relation respectueuse avec l'environnement.
- Minimiser notre empreinte sur l'environnement en faisant des choix conscients et durables.
- Bâtir pour longtemps à des coûts réalistes.

ENTRAIDE :

- Selon les capacités et les connaissances de chacun.
- Entraide et accompagnement mutuel pour s'offrir individuellement et collectivement une meilleure qualité de vie.

RESPECT :

- Accueillir les différences individuelles tout en assurant la paix autour de nous.
- Respect des personnes, des lieux et des règles de vie.
- Compréhension et partage des valeurs.

SIMPLICITÉ ET ACCESSIBILITÉ :

- Dans toutes nos décisions, maintenir un équilibre entre nos choix écologiques et notre objectif d'offrir un habitat qui soit accessible aux jeunes familles et aux personnes seules.

LAÏCITÉ :

- Chacun est libre de pratiquer dans son espace privé ses rituels religieux.
- Aucune activité de prosélytisme (définition du Larousse: zèle ardent pour recruter des adeptes pour tenter d'imposer ses idées) et/ou propagande ne sera tolérée sur les lieux de la communauté.

ÉGALITÉ :

- Au niveau des droits et des capacités de s'exprimer et d'agir, les femmes et les hommes sont égaux.

CODE DE VIE Introduction

Le Hameau de Prévost œuvre pour l'amélioration et le renforcement des membres par le rapprochement des gens. Le but est d'améliorer l'esprit communautaire, favoriser le développement durable et réduire l'isolement social, à l'avantage des personnes de tout âge et de toute origine.

Nous souhaitons que le Vivre Ensemble du Hameau de Prévost passe par la confiance, la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle, l'expression des choix individuels libres, une solidarité sans frontière et la mise en commun d'activités diverses, dans la convivialité.

Nous souhaitons que la vie privée, l'espace et l'identité de chacun soient respectés. Nous favorisons l'ENTRAIDE, le PARTAGE, la coopération, l'échange de savoir, le travail entre les membres, qui alimenteront une vie plus légère et joyeuse.

Vivre Ensemble en harmonie nécessite quelques règles simples et des moyens de communication permettant l'expression de chacun. Le code de vie précise ces aspects.

Vie communautaire et privée

Nous respectons le droit de chacun à la vie privée, à la solitude, à la tranquillité et à la sécurité dans son espace personnel.

Nous nous engageons à respecter la confidentialité en ce qui concerne les problèmes individuels et communautaires dans le cadre de nos relations avec les gens extérieurs à la communauté.

Nous prenons soin de la propriété individuelle et collective.

Nous souhaitons pouvoir effectuer un maximum de choix individuels libres tout en étant dans une dynamique de partage et de projets communs. Nous favorisons l'ENTRAIDE, les rencontres et les échanges fréquents (à déterminer par le groupe).

Nous encourageons l'utilisation des espaces communs pour la création de projets individuels, communs ou en groupe plus restreints.

Nous envisageons d'instaurer un système équitable de troc et d'échange.

Laïcité

Nous sommes libres d'utiliser des symboles religieux et de pratiquer nos rituels religieux dans nos espaces privés.

Les règles concernant toutes démonstrations de notre appartenance religieuse (symboles, rituels) dans la zone commune seront discutées en sociocratie avec l'ensemble des membres.

Bruit

De jour comme de nuit, nous évitons les bruits qui pourraient gêner les voisins (claquements de portes ; niveau sonore excessif des appareils radios, télévision, regroupements dans les parties communes...).

Nous informons nos voisins en cas de gêne occasionnelle (fête, déménagement, travaux...).

Un couvre-feu pourra être instauré au besoin.

Consommation tabac alcool drogues

Une zone extérieure sera réservée pour les fumeurs.

Nous souhaitons un mode de vie sain et sommes tolérants envers une consommation responsable. La protection des enfants et des jeunes du Hameau nous tient à cœur et nos actions le reflètent.

Enfants

Les parents demeurent responsables de leurs enfants en toutes circonstances.

Animaux

Les animaux devront être stérilisés et les chiens seront tenus en laisse.

Nous n'accepterons pas de cohabiter avec des chiens qui jappent constamment ou qui sont agressifs envers les gens.

Nous ramassons les déjections que notre animal peut laisser.

Nous sommes responsables de notre animal et nous nous assurons qu'il n'effraie pas ou n'embête pas nos voisins, même en notre absence.

Utilisation des véhicules moteurs

Nous respectons les emplacements définis pour le stationnement.

Engagement communautaire

Nous respectons la structure communautaire et le processus de prise de décision par la sociocratie.

Nous informons les membres de tout changement survenu dans notre situation personnelle et dans l'occupation de notre unité qui pourrait avoir des répercussions sur la communauté ou sur notre capacité à contribuer. (Informer la communauté que des visiteurs viennent séjourner pour une longue durée).

Nous assistons avec présence de corps et d'esprit aux réunions communautaires. Nous souhaitons fortement que chaque unité y soit représentée.

Nous sommes responsables du patrimoine commun et des intérêts de la collectivité.

Nous nous engageons à prendre part aux tâches concernant l'organisation, l'entretien et l'aménagement des parties communes. Nous donnons du temps et de l'énergie à la communauté en participant aux corvées et aux tâches selon nos compétences.

Pour ce faire, nous recherchons un système de services à la collectivité qui soit juste et profitable à chacun. Ce système inclura des tâches obligatoires réalisées équitablement par tous (comptabilité des heures) et du travail plus spontané. Le système doit

permettre de s'adapter aux aléas de l'existence pour prévenir tous les écueils liés à des processus trop rigides.

Nous siégeons comme membre actif à un comité ou une équipe de travail selon les besoins et nos compétences.

Nous sommes francs et honnêtes en matière de responsabilités financières.

Nous participons aux formations proposées par le Hameau.

Nous accordons une attention particulière à la qualité des relations avec nos proches voisins. Nous cultivons des relations harmonieuses avec le voisinage et la communauté et nous demeurons ouverts sur l'extérieur.

Écologie

Nous adoptons un mode de vie sain et favorisons une consommation responsable.

Nous participons dans la mesure de nos moyens au développement durable, par exemple en privilégiant l'achat local

Nous utilisons de façon rationnelle l'espace et les ressources. Nous limitons notre empreinte écologique, collective et individuelle en pratiquant la simplicité (faire plus avec moins).

Nous effectuons le tri sélectif des déchets et veillons à les déposer dans les conteneurs adéquats.

Nous favorisons le covoitage et le partage de matériel.

Nous concevons l'aménagement, comme son évolution, dans le sens de l'écologie environnementale.

Communication

Nous voulons que notre communication se vive dans le RESPECT en tenant compte des frontières personnelles.

Nous ne tolérons aucune violence et abus physique, sexuel, psychologique et verbal.

Nous communiquons avec bienveillance et tolérance en acceptant les différences individuelles, les sentiments et les besoins fondamentaux d'autrui.

Nous respectons la diversité : âge, sexe, origine ethnique, orientation sexuelle, pratique spirituelle, capacités physiques et mentales.

Nous favorisons l'usage de moyens de communication diversifiés pour informer les membres en tenant compte des besoins et capacités de chacun.

Gestion des conflits et médiation

Nous nous engageons à être honnête, à communiquer avec autrui à l'aide de moyens de communication respectueux, écouter ce qu'autrui a à me dire.

Nous nous engageons à suivre et à participer aux formations sur la communication non violente/ consciente et sur la résolution de conflits.

Nous sommes responsables de la communication de nos idées, besoins et sentiments.

En cas de désaccord, nous évitons la médisance, le jugement et la critique négative. Le groupe met tout en œuvre afin que, même s'il reste des frustrations, les aspirations et souhaits personnels soient entendus.

En cas de conflit, les personnes concernées sont invitées à régler la situation entre elles. Nous élaborerons un processus qui déterminera les principes et les étapes permettant la résolution des conflits qui s'appliquera dans le cas d'un désaccord persistant.

Nous informons les personnes responsables de tout manquement ou violation graves du code de vie dont nous pourrions être témoin.

Nous élaborerons un processus qui déterminera les étapes à suivre si un membre contrevient sérieusement aux accords communautaires de façon répétée.

Le code de vie sera révisé annuellement et au besoin. Tout changement devra être adopté en assemblée générale.